Commune
Evolène

# Délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la commune d'Evolène porte à la connaissance du public que Mme Florence Schenk, domiciliée à Rue Centrale 69, 1918 La Tzoumaz, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

| | |
|---|---|
| Locaux et emplacements | : Cabane Bertol |
| Propriétaire | : Club Alpin Suisse, section Neuchâteloise |
| Enseigne | : Cabane Bertol |
| Prestations | : hébergement et restauration liés à un refuge de haute montagne |
| Heures d'ouverture et de fermeture | : 00 h 00 / 24 h 00 |
| Début de l'activité | : 01.03.2021 |

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à la commune, dans les 30 jours dès la présente publication, soit jusqu'au 5 avril 2021.

Evolène, le 5 mars 2021

L'administration communale

**Administration communale d'Evolène**

Rue Centrale 216
Case postale 83
1983 Evolène

T. +41 27 283 13 00
www.commune-evolene.ch
info@admin-evolene.ch